

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 18 mai 2020, à 10 h 15, par voie de visioconférence.

SONT PRÉSENTS À CETTE VISIOCONFÉRENCE :

Monsieur Pierre Poirier, maire Monsieur Michel Bédard, conseiller Monsieur Jean Simon Levert, conseiller Monsieur André Brisson, conseiller Madame Carol Oster, conseillère Madame Lise Lalonde, conseillère

EST ABSENT:

Monsieur Alain Lauzon, conseiller

EST AUSSI PRÉSENTE PAR VISIOCONFÉRENCE :

Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

RÉSOLUTION 10602-05-2020 OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québecois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a, par décrets, renouvelé de façons successives l'état d'urgence sanitaire et par conséquent, le 13 mai 2020 le décret numéro 509-2020 a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 20 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de sièger sans la présence du public, à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de bien connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue par visioconférence et que les membes du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

Il est proposé par Madame la conseillère Carol Oster :

D'ACCEPTER QUE la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Poirier, la séance spéciale est par conséquent ouverte à 10h15.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)



No de résolution

RÉSOLUTION 10603-05-2020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

- Ouverture de la séance spéciale
- 2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale
- 3. Procédure d'approbation des demandes de dérogation mineure et d'usage conditionnel selon l'arrêté ministériel numéro 2020-033
- 4. Levée de la séance spéciale

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10604-05-2020 PROCÉDURE D'APPROBATION DES DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE ET D'USAGE CONDITIONNEL SELON L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL NUMÉRO 2020-033

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté ministériel numéro 2020-033 du 7 mai 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux prévoit que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue, sauf si le conseil en décide autrement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite que le processus d'approbation des demandes de dérogation mineure et d'usage conditionnel soit poursuivi ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la procédure habituelle doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'AUTORISER la poursuite des procédures d'approbation de toutes les demandes de dérogation mineure et d'usage conditionnel, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-033, et ce tant et aussi longtemps que les dispositions de cet arrêté ministériel seront en vigueur.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10605-05-2020 LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard de lever la présente séance spéciale à 10h20.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Pierre Poirier Maire

Danielle Gauthier

Directrice générale adjointe et secrétaire-

trésorière adjointe